



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01/01/2022		et clos le		31/12/2022		Régime simplifié d'imposition									
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe							Régime réel normal			<input checked="" type="checkbox"/>							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société:					Adresse du siège social:												
SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND																	
0145233835																	
SIRET		7	2	2	0	3	8	3	4	6	0	0	0	2	8	Mél : Imasa@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement:					Ancienne adresse en cas de changement:												
8, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS																	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:																	
B ACTIVITÉ																	
Activités exercées		Activités des sociétés holding				Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Déficit		85 495									
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %															
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)											
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%													
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches																	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		<input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>											
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		<input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		<input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>									
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>											
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%											
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)																	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																	
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%																	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)																	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse		N°													
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre		Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse		N°											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr																	
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .																	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: <input type="text"/>					Nom et adresse du conseil: <input type="text"/>												
Tél: <input type="text"/>					Tél: <input type="text"/>												
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:											
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					Date: 11/05/2023		Lieu: Paris										
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné <input type="text"/>					Qualité et nom du signataire: M. ARDOIN SAINT AMAND Directeur Général												
Signature :																	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :															



N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		8, rue des Petites Ecuries				75010		PARIS		
SIRET		7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8								
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2				
								Exercice N clos le		
								31 12 2022		
								Brut		
								Amortissements, provisions		
								Net		
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ								TOTAL (I)		
								AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC				
		Frais de développement *		CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG				
		Fonds commercial (1)		AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO				
		Constructions		AP	284 103	AQ	171 422		112 681	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles		AT	441 306	AU	45 462		395 844	
		Immobilisations en cours		AV		AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes		AX		AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT				
		Autres participations		CU	956 293	CV			956 293	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC				
		Autres titres immobilisés		BD		BE				
		Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	6 522	BI			6 522			
TOTAL (II)								BJ	1 688 223	
								BK	216 884	
									1 471 339	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM				
		En cours de production de biens		BN		BO				
		En cours de production de services		BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
		Marchandises		BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	707	BW			707	
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX	500 061	BY			500 061	
		Autres créances (3)		BZ	549 753	CA			549 753	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD		CE				
Disponibilités		CF	2 117 840	CG			2 117 840			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI					
	TOTAL (III)								CJ	3 168 361
									CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations		(V)	CM						
Écarts de conversion actif *		(VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO	4 856 585	
								1A	216 884	
									4 639 700	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR	548 376		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Les Motocycles ARDOIN ST AMAND

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions	112 681	127 655
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles	395 844	3 986
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations	956 293	971 386
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	6 522	56 402
TOTAL (II)		1 471 339	1 159 428	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	707	2 828
		Clients et comptes rattachés	500 061	729 682
		Autres créances	549 753	603 449
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		2 117 840	1 862 644	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	3 168 361	3 198 604	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	4 639 700	4 358 032	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *			
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :521.223.)					DA	521 223		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	1 042 808		
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence	EK)	DC	1 251 547	
	Réserve légale (3)					DD	52 122		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3) *		(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ)	DG	703 857
	Report à nouveau					DH	691 926		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(85 458)		
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK			
	TOTAL (I)					DL	4 178 026		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
	Avances conditionnées					DN			
	TOTAL (II)					DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	TOTAL (III)					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligatoires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	354 762		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI)	DV	11 858	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	11 004		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	44 029		
	Dettes fiscales et sociales					DY	40 021		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
Autres dettes					EA				
Compte de régu.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
TOTAL (IV)					EC	461 675			
Écart de conversion passif *					ED	TOTAL (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	4 639 700			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	1 251 547		
			- Écart de réévaluation libre			1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	174 323			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Les Motocycles ARDOIN ST AMAND

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	521 223	521 223
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	1 042 808	1 042 808
	Écarts de réévaluation (2)	1 251 547	1 251 547
	Réserve légale (3)	52 122	52 122
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves	703 857	703 857
	Report à nouveau	691 926	756 573
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(85 458)	(60 473)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	4 178 026	4 267 658
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	354 762	
	Emprunts et dettes financières divers	11 858	2 840
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 004	1 440
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 029	42 925
	Dettes fiscales et sociales	40 021	43 169
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	461 675	90 374
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	4 639 700	4 358 032
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1 251 547	1 251 547
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	174 323	88 934
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

③

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
		FA		FB		FC		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *							
	Production vendue	}	Biens *	FD		FE		FF
			Services *	FG	104 000	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	104 000	FK		FL	104 000
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	20 031
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	124 031
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	4 471
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	61 469
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	2 231
	Salaires et traitements *						FY	88 894
	Charges sociales (10)						FZ	37 727
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *			GA	23 562
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	104
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	218 458	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(94 427)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	14 634
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 629
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	17 263	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 109
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	3 109	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 154	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(80 273)	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : Les Motocycles ARDOIN ST AMAND

		Exercice N	Exercice N -1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	biens			
		services	104 000	101 000	
	Chiffres d'affaires nets	104 000	101 000		
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				
	Autres produits (1) (11)	20 031	24 924		
Total des produits d'exploitation (2) (I)		124 031	125 924		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	4 471			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)	61 469	53 714		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 231	2 585		
	Salaires et traitements	88 894	92 894		
	Charges sociales (10)	37 727	39 120		
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements	23 562	13 386
			- dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges (12)	104				
Total des charges d'exploitation (4) (II)		218 458	201 699		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(94 427)	(75 775)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	14 634			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	2 629	15 299		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)		17 263	15 299		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (6)	3 109			
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)		3 109			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		14 154	15 299		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		(80 273)	(60 476)		

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	7
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7)	(VII)				HD	7
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	5 192
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII)				HH	5 192
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(5 185)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *						(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	141 301
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	226 759
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)						HN	(85 458)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1G	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD	
	(9) Dont transfert de charges					A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS
						A5)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					Facultatives	A6
					Obligatoires	A9	
					dont cotisations facultatives Madelin	A7	
					dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
P . P . E .							7
P . P . E .						5 192	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N	
						Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Les Motocycles ARDOIN ST AMAND

		Exercice N	Exercice N -1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	4	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (VII)	7	4	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	5 192		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 192		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(5 185)	3	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		141 301	141 227	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		226 759	201 699	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		(85 458)	(60 473)	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
	(9) Dont transferts de charges			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
		1	2	3	3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)		KJ	284 102	KK	KL	1		
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN	KO			
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2		KP		KQ	KR			
		dont composants M3		KS		KT	KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	23 522	KW	KX			
		Matériel de transport *		KY	12 858	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 480	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	800 891		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ			
Avances et acomptes			LK		LL	LM				
TOTAL III			LN	324 962	LO	LP	800 892			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T			
	Autres participations			8U	971 386	8V	8W	510 000		
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	56 402	1U	1V	120		
	TOTAL IV			LQ	1 027 788	LR	LS	510 120		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 352 750	ØH	ØJ	1 311 011			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
		1	2	3	4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	284 103	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS		MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			IT		MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	MN	23 522	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	12 858	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	4 480	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW	400 445	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	NB		
Avances et acomptes			NC		ND	NE	NF			
TOTAL III			IY		NG	NH	725 409	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	M7	ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	525 092	ØY	956 293	ØZ
	Autres titres immobilisés			I1		2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	50 000	2F	6 522	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	575 092	NK	962 815	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	975 538	ØL	1 688 223	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SA Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	2
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement				Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1– col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
	①	②	③	④	⑤	⑥			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE									
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE								–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE								=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	156 447	PN	14 975	PO		PQ	171 422
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	20 443	QE	2 711	QF		QG	23 154
	Matériel de transport	QH	12 858	QI		QJ		QK	12 858
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 574	QM	478	QN		QO	4 052
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	5 398	QS		QT	5 398
TOTAL II		QU	193 322	QV	23 562	QW		QX	216 884
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	193 322	ØP	23 562	ØQ		ØR	216 884
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9		N2		N4		N5	
Fonds commercial		RP		RR		RT		RU	
Autres immobilisations incorporelles		N7		P6		P8		P9	
TOTAL I		RW		RY		SB		SC	
Terrains		Q2		Q4		Q6		Q7	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S2		S3	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S7		S9		T1	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T5		T7		T8	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U3		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		V1		V3		V4	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V8		V9		W2	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W6		W7		W9	
TOTAL II		X2		X4		X6		X7	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM			NO
Total général (I + II + III)		NP		NR		NS		NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND						Néant <input type="checkbox"/> *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières			UT	6 522	UV	UW	6 522	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	500 061	500 061			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 377	1 377		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
	Groupe et associés (2)			VC	548 376			548 376	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR						
Charges constatées d'avance			VS						
TOTAUX				VT	1 056 335	VU	501 437	VV	554 898
RENNVOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	354 762	78 415	276 348			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		9 808	9 808				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		44 029	44 029				
Personnel et comptes rattachés		8C		5 761	5 761				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		20 772	20 772				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 473	9 473				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 003	4 003				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI		2 062	2 062				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	450 671	VZ	174 323	276 348	
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	409 808	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	2 062	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	46 028				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le					
								3	1	2	2	2	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD					Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE					XE
		WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF						Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA						Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI						Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW
	Amendes et pénalités		WJ						Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)								I8		
			- imposées aux taux de 0%								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN		
- Plus-values soumises au régime des fusions								WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR	554 734	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU					Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	6 130	
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	560 864	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		85 458	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)											WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
			- imposées aux taux de 0 %								WH		
			- imposées aux taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts								Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY		
Majoration d'amortissement *											XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9			Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2			J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA			
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	1F			Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC			Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS	546 267	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9					dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH) XG	14 634
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA					dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC		
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB					dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD		
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)		YI					Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
										TOTAL II	XH	646 359	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								Bénéfice (I moins II)		XI			
								Déficit (II moins I)			XJ	85 495	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			XO	85 495	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	855 828	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	855 828	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	85 495	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	941 324	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice						ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
			YN		YO	
			↓		↓	
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		ligne WI	
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
		L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	756 573		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(60 473)			Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZE	4 174					
						Report à nouveau		ZF						
								ZG	691 926					
TOTAL I		ØF	696 100		(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	696 100					
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7) YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8) XQ					22 547
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	19 791	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES) ST					19 130
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	61 469	
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE											YW	1 307
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS) 9Z					924
Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD											YX	2 231		
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	21 000	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	12 899	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *											ØB	88 894	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP										- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : Les Motocycles ARDOIN ST AMAND

		Exercice N	Exercice N -1	
RENSEIGNEMENTS DIVERS				
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	22 547	18 085	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	19 791	13 467	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			
	- Autres comptes	19 130	22 161	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	61 469	53 714	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	1 307	1 266
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	924	1 319
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	2 231	2 585
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	21 000	20 200	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	12 899	9 858	
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *			
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE									
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle			
1		2	3	4	5	6			
I – IMMOBILISATIONS *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *						
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)		
7				8	9	19%		15% ou 12,80%	0%
I – IMMOBILISATIONS *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)									
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)			(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		Néant <input type="checkbox"/> *							
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷									
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶									
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶									
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %					
❶		❷		❸		❹					
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *											
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)			
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %					
❶		❷		❸		❹		❺		❻	
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
				Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt		
①		②		③	④	⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SA		Les Motocycles ARDOIN ST AMAND				Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Données en nombre de mois	12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					YP		
- Dont apprentis					YF		
- Dont handicapés					YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale					RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					OT		
TOTAL 1					OX		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE		
Subventions d'exploitation reçues					OF		
Variation positive des stocks					OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT		
TOTAL 2					OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats					ON		
Variation négative des stocks					OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances					OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.					OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OY		
TOTAL 3					OJ		
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)					OG		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.						SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)							HX
Période de référence	GY		/		/		GZ
Date de cessation	HR		/		/		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
1Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	N° SIRET	7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8
Dénomination de l'entreprise	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		
Adresse (voie)	8, rue des Petites Ecuries		
Code postal	7 5 0 1 0	Ville	PARIS
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 27968
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)		Nom patronymique	ARDOIN SAINT AMAND Prénom(s) Jean-Pierre
Nom marital		% de détention	58.26 Nb de parts ou actions 19920
Naissance : Date		N° Département	Commune Pays
Adresse : N°	15	Voie	, Quai de l'Oise
Code postal	75019	Commune	PARIS Pays FR
Tire (2)		Nom patronymique	ARDOIN SAINT AMAND Prénom(s) François
Nom marital		% de détention	23.54 Nb de parts ou actions 8048
Naissance : Date		N° Département	Commune Pays
Adresse : N°	33	Voie	, Quai de la Seine
Code postal	75019	Commune	PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
1

Néant *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	N° SIRET	7 2 2 0 3 8 3 4 6 0 0 0 2 8
Dénomination de l'entreprise	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND		
Adresse (voie)	8, rue des Petites Ecuries		
Code postal	7 5 0 1 0	Ville	PARIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	722038346
Désignation du déclarant	Les Motocycles ARDOIN ST AMAND 8, rue des Petites Ecuries
	75010 PARIS
	0145233835
Code activité NAF	6420Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de conseil
	<input type="checkbox"/>	Comptable
	<input type="checkbox"/>	Cabinet Conseil
	<input type="checkbox"/>	Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----